



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 1^{er} mai 2019, à laquelle sont présents:

*Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Louise Cossette*

*Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais*

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

136.05.19 ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE CAMIONNETTES 2019

CONSIDÉRANT les exigences et les besoins de la Municipalité en matière d'acquisition de véhicules ;

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts du contrat pour l'acquisition de camionnettes, fondé sur l'historique des dernières années ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé le 1^{er} avril dernier auprès de quatre fournisseurs potentiels ;

ATTENDU le Règlement (579-2019) sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission dans les délais prescrits par le devis, soit :

Ventes Ford Élite (1978) Inc., au prix total de 98 593,80 \$ incluant taxes (option 2) ;

CONSIDÉRANT les articles 936 et 936.1 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée est conforme au devis ;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications requises par la loi ont été effectuées et que le soumissionnaire possède les attestations requises de l'Agence du revenu du Québec et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non autorisées ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;



Municipalité de Morin-Heights
567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0
municipalite@morinheights.com
Téléphone : 450 226-3232, poste 101
Télécopieur : 450 226-8786



Page 2
Le 3 mai 2019

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de camionnettes neuves 2019, à Ventes Ford Élite (1978) Inc. pour un montant total de 98 593,80 \$, taxes incluses, selon les termes de l'option 2 du devis, pour 2019 ;

D'AUTORISER le directeur général, et il est par les présentes autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution ;

CERTIFIÉE CONFORME LE 3 MAI 2019

Hugo Lépine
Directeur général et Secrétaire-trésorier